



DROMACITY INTERNATIONAL ASSOCIATION DE PROMOTION DES CAMÉLIDÉS ET DES CULTURES NOMADES RÈGLEMENT INTÉRIEUR



**Association DromaCity
International**
Siège France/International
Présidente: **Françoise DUREUIL**
dromacity.international@gmail.com
Tel : +33 778 88 25 42

Antennes :

- DromaCity Sahara Tunisie
- DromaCity Sahara Algérie
- Dromacity Tchad
- DromaCity Lebjawi Mauritanie
- DromaCity Maroc

Le nom et le logo de DromaCity sont enregistrés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et reste la propriété de DromaCity.

Tout usage ou reprise du nom ou du logo à des fins de publicité personnelle est interdite

1) Origines

L'association DromaCity est fondée à Créteil France en 2013 par Françoise Dureuil, nommée Présidente Fondatrice avec le statut de membre fondateur.

A ce titre, elle reste co-fondatrice et Présidente d'honneur de toutes les délégations nationales et internationales.

2) Demande d'adhésion au réseau DromaCity

La création des autres agences nationales ou internationales sont soumises à la décision de DromaCity France qui accepte ou pas la création d'une agence DromaCity en région ou à l'étranger.

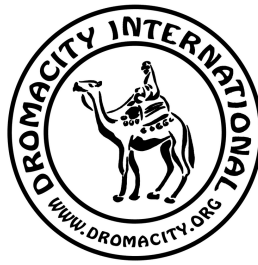
3) Buts et actions nécessaires pour devenir agence « DromaCity »

Les pays souhaitant développer leur potentiel et acquérir le titre de DromaCity doivent être en mesure de répondre aux exigences suivantes :

- Créer une association en règle avec la législation du pays en vigueur et déposer ses statuts en bonne forme ;
- S'inscrire dans la parution du Journal Officiel si cela existe dans le pays postulant ;
- Fournir à la France ses statuts en français ou en anglais avec la composition du bureau, son organisation et ses buts qui doivent être validés par le siège en France ;
- Les membres du bureau doivent répondre aux règles de moralité et ne pas être en difficultés passées, présentes ou à venir avec les lois de leur pays ;
- Être issus du monde des camélidés (éleveur, vétérinaire, entraîneur, jockey, organisateur de courses de dromadaires, spécialiste du monde camelin, journaliste, industriel, ou sponsor, etc).

4) Les missions des agences et Présidents DromaCity International sont :-

- Développer au nom de DromaCity International la reconnaissance de la culture nomade et du dromadaire par tous les moyens (sport, musique, méharée, séjour, tourisme, formation, art, communication, organisation d'évènements, etc)
- Partager et entretenir des liens privilégiés avec les autres agences déjà existantes (France / Afrique / Moyen Orient) ; Travailler en équipe est essentiel.
- Assurer une animation par an (festival, courses ou autre) au nom de DromaCity International et de son agence.



DROMACITY INTERNATIONAL ASSOCIATION DE PROMOTION DES CAMÉLIDÉS ET DES CULTURES NOMADES *RÈGLEMENT INTÉRIEUR*



- Rendre compte régulièrement et mensuellement à la Présidente Fondatrice des projets ou réalisations en matière de promotion de DromaCity International.
- Rechercher des financements pour être autonome (subventions d'État ou du privé, partenaires, sponsors, etc ;) chaque Président restant responsable des finances et de la trésorerie de son association.
- Générer des ressources pour entretenir une équipe motivée et énergique.

5) Image et logo

Après acceptation de DromaCity France sur la création d'une nouvelle agence, celle-ci prend le logo et le nom de DromaCity avec ses spécificités :

- Le nom de son pays ;
- Le nom de sa région ;
- la mention Sahara si c'est le cas.

Exemple : DromaCity Sahara Tunisie ou DromaCity Sahara Djanet Algérie

6) Leadership

DromaCity est soutenu dans sa renommée à l'international par les présidents d'agences qui organisent et présentent leurs programmes d'animations pour la saison fixée de septembre (année 00) à août (année 01) et ils en font la publicité auprès des médias et des organismes d'État de leur pays.

Toutefois, le leadership revient toujours à la France et à la Présidente Fondatrice.

Elle est accompagnée dans ses décisions de son Conseil d'Administration français et peut révoquer ses Présidents ou Ambassadeurs si ceux-ci ne fournissent pas le travail attendu auquel ils s'étaient engagés ou de résultats au profit de l'association.

Le Conseil d'administration français peut également révoquer sans délai et par simple mail tout Président ou Ambassadeur qui ne respecte pas la ligne de conduite de l'association ou qui serait malveillant ou mal intentionné à l'égard de l'association.

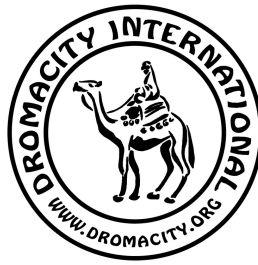
Association DromaCity
International
Siège France/International
Présidente: Françoise DUREUIL
dromacity.international@gmail.com
Tel : +33 778 88 25 42

Antennes :

- DromaCity Sahara Tunisie
- DromaCity Sahara Algérie
- Dromacity Tchad
- DromaCity Lebjawi Mauritanie
- DromaCity Maroc

Le nom et le logo de DromaCity sont enregistrés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et reste la propriété de DromaCity.

Tout usage ou reprise du nom ou du logo à des fins de publicité personnelle est interdite



DROMACITY INTERNATIONAL ASSOCIATION DE PROMOTION DES CAMÉLIDÉS ET DES CULTURES NOMADES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



7) Les Ambassadeurs et Ambassadrices :

Les Ambassadeurs ou Ambassadrices reçoivent une accréditation signée de la Présidente Fondatrice et obtiennent un logo, s'ils le souhaitent, avec une mention indiquant leur rôle et pays ;

Ces accréditations nommant des Ambassadeurs ou Ambassadrices, titre honorifiques , sont attribuées par la Présidente Fondatrice aux personnes qui ont un véritable rôle de développement et de communication pour l'association DromaCity International. Ces Ambassadeurs, élus pour un an, doivent s'acquitter d'une adhésion de 50 €/an pour la catégorie Bronze, 250€/an pour la catégorie Argent et 500€/an pour la catégorie Or (ou plus en don) pour entrer dans l'équipe DromaCity International.

Une fois accrédités, ils utilisent tous leurs moyens pour contribuer à promouvoir DromaCity International : communication, site internet, organisations d'événements, conférences, contribution scientifique ou culturelle, lobbying, etc ;

Toujours positifs et créatifs, ils ont un rôle majeur dans le développement de l'image de DromaCity International et sont les garants de la respectabilité de l'association.

8) Développement et objectifs :

Les objectifs à atteindre pour les années à venir sont la réunification de toutes les antennes DromaCity pour former une **confédération cameline**, meilleure organisatrice de courses en Afrique avec un fort potentiel d'achat de dromadaires de qualité destinés à la course ou au concours de beautés.

Chaque Président et Ambassadeur doit participer à ce développement par son savoir-faire, ses relations, ses compétences et son pouvoir d'achat.

Objectif prioritaire 2024 : année internationale du dromadaire : organisation d'une grande manifestation dans l'un des pays choisis pour célébrer le dromadaire et les populations nomades avec tous les Présidents élus et Ambassadeurs nommés.

Le pays hôte organise et recherche les subventions pour assurer le bon déroulement de l'événement et l'accueil de ses collègues.

Informations complémentaires :

Ce règlement est traduit en anglais et en arabe.

Il est remis à chaque Président DromaCity et à chaque Ambassadeur qui en prend connaissance et signe une copie qu'il renvoie par mail à l'adresse suivante : dromacity.international@gmail.com

Association DromaCity
International
Siège France/International
Présidente: Françoise DUREUIL
dromacity.international@gmail.com
Tel : +33 778 88 25 42

Antennes :

- DromaCity Sahara Tunisie
- DromaCity Sahara Algérie
- Dromacity Tchad
- DromaCity Lebjawy Mauritanie
- DromaCity Maroc

Le nom et le logo de DromaCity sont enregistrés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et restent la propriété de DromaCity.

Tout usage ou reprise du nom ou du logo à des fins de publicité personnelle est interdite